

ஆனைக்கு ஒரு காலம்  
பூனைக்கு ஒரு காலம்



Lettre du  
**CERCLE CULTUREL DES  
PONDICHERIENS**

\* \* \* \* \*

**புதுச்சேரியர் கலை  
மன்ற மடல்**

ISSN 1273-1048

**N°16**

Juin 1997

MPT Courdimanche  
91940 LES ULIS

**அழ. வள்ளியப்பாவின் சிறு கவிதை  
Un petit poème de Aja. VaLLiappa**

Ecrivains et poètes ont coutume de s'adresser surtout aux adultes. Cependant, plusieurs d'entre eux ont également souhaité éveiller la conscience morale des enfants et composé de nombreuses oeuvres simples à leur intention. Les messages véhiculés par ces comptines et chansonnettes n'en sont pas moins de portée universelle.

Au Tamilnadu (Sud-Est de l'Inde), le plus célèbre de ces poètes fut Dessiga Vinâyagam Pillai (தேசிக விநாயகம் பிள்ளை) qui fit plusieurs émules dont le plus illustre est Aja.VaLLiappa (அழ. வள்ளியப்பா). Ce dernier publia plusieurs recueils de poèmes dédiés spécialement aux enfants grandissant dans une nation qui venait aussi de naître. Le langage employé est simple et beau, le message clair et touchant, manifestant parfois un humour malicieux. Nous présentons ici l'un de ses poèmes.

Rappelons que, sous les Tropiques, la lune est brillante et claire. Les Pondichériens qui vont à la promenade du soir au cours Chabrol (actuellement avenue Goubert) par une nuit de pleine lune ne se lassent pas d'admirer l'émergence de cet astre éblouissant au dessus de l'horizon de la mer et de s'émerveiller des jeux de lumière sur les vagues. Et sur les terrasses des maisons traditionnelles, les enfants peuvent dîner en s'amusant sous cette lumière rafraîchissante.

**பிறைச் சந்திரன்**

நறுக்கி எறிந்த நகத்தைப் போல  
இருக்கும் நிலாவே - நீ  
நகர்ந்து நகர்ந்து போவ தெங்கே ?  
சொல்லு நிலாவே.

ஓடம் போல வானில் ஊர்ந்து  
செல்லும் நிலாவே - நான்  
உன்மேல் ஏறிக் கொள்ள லாமோ ?  
சொல்லு நிலாவே.

கொம்பைப் போலக் கூர்மை யாக  
இருக்கும் நிலாவே - என்னைக்  
குத்திக் கீழே தள்ளு வாயோ ?  
சொல்லு நிலாவே.

வில்லைப் போல வளைந்தி ருக்கும்  
வெள்ளை நிலாவே - நீ  
வேட்டை யாட உதவு வாயோ ?  
சொல்லு நிலாவே.

உடைந்து போன கண்ணா டிபோல்  
இருக்கும் நிலாவே - என்  
உருவத் தைநீ காட்டு வாயோ ?  
சொல்லு நிலாவே.

**Croissant de Lune**

Toi qui ressembles à une courbe d'ongle  
Jetée au loin, ô Lune - Vers où  
Te déplaces-tu donc comme cela ?  
Dis-moi, ô Lune.

Toi qui glisses sur le ciel  
Comme une barque, ô Lune - Puis-je  
Monter à cheval sur toi ?  
Dis-moi, ô Lune.

Toi qui es pointue  
Comme une corne, ô Lune - Serais-tu  
Capable de me piquer et me faire tomber ?  
Dis-moi, ô Lune.

Toi qui es recourbée  
Comme un arc, ô blanche Lune  
Pourrais-tu l'utiliser pour la chasse ?  
Dis-moi, ô Lune.

Toi qui es comme un éclat  
De verre, ô Lune - Pourrais-tu  
Me renvoyer mon image ?  
Dis-moi, ô Lune.

- அழ. வள்ளியப்பா

- trad. G. Cávéry

## Les belles Indiennes de Jouy

Malgré le courage de précurseurs comme les frères *Nago* en 1526 ou *Pyrard de Laval* en 1600, il faut attendre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (soit deux cents ans après le Portugal, cent ans après les Provinces Unies, et un demi siècle après l'Angleterre) pour que la France se lance à son tour dans le commerce de l'Orient et de l'Extrême-Orient sous l'impulsion de *Richelieu*, autorisant la création de la *Compagnie du Morbihan*, puis de la *Compagnie d'Orient* en 1642. Achetée deux mille livres au gouverneur de Nantes, fils de *Nicolas Fouquet* (1615-1680), surintendant des finances, cette dernière est à l'origine de la "*Compagnie des Indes*" de *Colbert* formée en 1664. La même année, une ordonnance royale fixe les droits d'entrée des cotons filés, en graine et en laine. Les quais de *l'Orient* (Lorient) reçoivent la première cargaison de la compagnie par actions le 2 février 1669.

En ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, le vieux continent se découvre une passion pour l'exotisme. Déjà à Marseille, les toiles imprimées appelées "*Perses*" sont très convoitées. Le *Chevalier Chardin* confirmera dans "*Voyages en Perse et autres lieux de l'Orient*" (Londres 1664) l'origine indienne de ces toiles. *Tavernier*, le baron d'Aubonne, décrira les "*Chites*" (toiles peintes) ou "*Calmendar*" dans "*Les six voyages en Turquie, en Perse et aux Indes*" (Paris 1686). C'est sous le nom d' "*Indienne*" ou de "*Toile guinée*" qu'elles arrivent en France. Par la qualité et la finesse de la toile de coton (encore mal connu en France au XVII<sup>e</sup> siècle) et par leurs couleurs éclatantes, elles vont connaître un immense succès. Les dessins magnifiques sont peints à la main ou obtenus par teinture suivant le procédé de réserve. Plus tard, la "*planche*" (bloc gravé en bois) sera utilisée par les *indienneurs* pour l'impression des motifs.

L'engouement pour ces produits est tel que la nécessité de copier voit le jour. Cependant, les techniques d'impression et de teinture sont mal connues. A Marseille, le cartier *Benoît Ganteaume* (fabricant de cartes à jouer) et le graveur *Jacques Baviile* s'associent en février 1648 et fabriquent les premières planches d'impression sur tissu. L'**importation massive de toiles blanches et écruées de la côte de Coromandel** favorise alors le développement de la nouvelle activité textile. Malheureusement, cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle est profondément marquée par la persécution des Huguenots qui, pour exercer une activité normale, se réfugient dans les entreprises non encore sous le joug de la réglementation comme les manufactures d'Indiennes. Le départ de 30000 d'entre eux après la révocation de l'*Edit de Nantes* et la proclamation de l'*Edit de Fontainebleau* en 1685, ainsi que l'*Arrêt de Prohibition* proclamé un an plus tard le 26 octobre 1686, ont fourni aux pays européens limitrophes une main d'oeuvre bien au fait des techniques en cours de développement.

Cet arrêt de prohibition, à double tranchant, stipulait : "*Toutes les fabriques établies dans le Royaume pour peindre les toiles de coton blanches devront cesser : les moules servant à l'impression seront rompus et brisés : défense est fait à tous les sujets de peindre les dites toiles, aux graveurs de faire aucun moule. Quant aux toiles peintes, défenses sont faites à toutes personnes de les introduire, de les exposer, de les vendre ou acheter*". Il durera 73 ans et nécessitera plus de 71 édits et proclamations. Une condamnation perpétuelle aux galères était même promise à

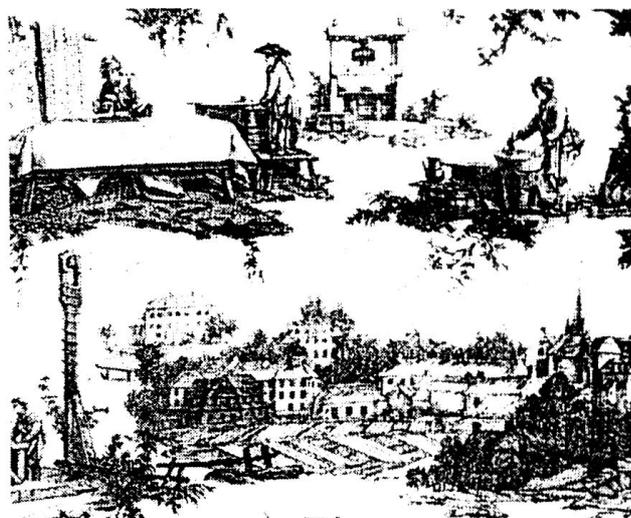


"Les Coquecigrues", Indienne à la planche de bois, 1793

quiconque "porterait ou ferait usage de ces toiles". La prohibition gagnera également une grande partie de la Prusse et l'Angleterre. La Compagnie des Indes, très touchée par cette mesure d'interdiction, doit réexporter ses produits prohibés vers les Antilles et l'Afrique. La contrebande s'organise et les élégantes de la cour font l'objet de nombreuses saisies et procès (Madame la Marquise de Nesle, Madame de Pompadour actionnaire de la Compagnie des Indes). "Pendant 73 ans la prohibition va faire de nous les tributaires non seulement de l'Inde, mais de la Hollande, de l'Angleterre, de la Suisse où la manufacture se développe : la toile imprimée introduite clandestinement coûtera plus d'argent et plus d'hommes au royaume, que l'Indienne même ouvertement importée".

Cette époque incertaine, loin de paralyser la création industrielle sera en fait une période privilégiée de recherche. Le début du XVIIIe siècle voit s'installer plusieurs ateliers : Daniel Charles Trudaine et les Bucquets (dessinateurs et graveurs) en 1737 à Rouen, Johan Rudo Wettier dès 1736 à Marseille qui, grâce au régime de *port franc* de la ville, peut continuer sa production, Wettier encore en 1757 à Orange ( "la Toile d'Orange" ), Cabannes à la Cour des Princes à Paris, concurrençant les ateliers de l' Arsenal et de l' Enclos du Temple.

Les techniques de teinture se perfectionnent et viennent enrichir le "Règlement" (1671) de Colbert, véritable inventaire des connaissances de l'époque en la matière. La culture du "pastel" est implantée en Normandie et Languedoc. Dufay de Cisternay (1698-1739) le classera en "grand et petit teint", Jean Hellot (1685-1766) donne la recette de la teinture de la cuve à pastel, Bertholet (1748-1822) utilise le chlore (selon Lavoisier) pour le blanchiment des toiles, Chaptal (1756-1832) installe sa fabrique de produits chimiques à Montpellier. Pour rattraper le retard pris sur la concurrence étrangère, des espions sont envoyés en Angleterre et bien entendu en Inde pour percer les secrets de fabrication. Ainsi, le père Turpin ramène en 1718 la façon de traiter le fil avant le tissage et surtout le secret du "mordant" servant à fixer la couleur au coeur de la fibre. De Pondichéry même, Antoine de Beaulieu (1699-1739), officier de marine, édite en 1736 un document sur les "onze manipulations constituant la manière de fabriquer les toiles peintes de l'Inde". D'autres procédés sont révélés dans la correspondance de janvier 1742 du père Coeurdoux (1691-1771) missionnaire à Pondichéry ("Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères", XXVIe recueil ).



Travaux à la Manufacture de Jouy, J-B. Huet, 1783 (Doc. Musée)

La fin de la prohibition fait exploser l'activité et l'acquis technologique des années difficiles profite enfin. En 1785, plus de 100 manufactures d'Indiennes en France produisent plus de 500000 pièces de toile par an. Les implantations se font en Alsace (J.H.Dolfus, J.J.Schmaltzer, S.Koechlin, J.J.Feer), dans les Vosges (Hartmann), à Nantes (Petitpierre), à Bourges, Manufacture Royale en 1757 (G.Lesage), à Orléans en 1762 (J. de Mainville), d'autres à Bordeaux, Grenoble, Villefranche et Melun. Mais aucune ne put rivaliser avec la célèbre manufacture d' Oberkampf (1738-1815), d'une famille de teinturiers de Wurtemberg, qui s'installa à Jouy en Josas, près de Versailles et de sa cour, en 1760. Entouré d'excellents dessinateurs (J.B.Huet 1745-1811), graveurs, teinturiers et même chercheurs (Gay-Lussac en 1803), il obtint le titre de *Manufacture Royale* en 1783. Les 14 hectares de la fabrique accueillirent les toiles au séchage sur pré jusqu'en 1843, date à laquelle la liquidation est prononcée à l'issue d'une période pénible due au blocus continental, aux invasions et à la concurrence. Malgré la disparition de la prodigieuse manufacture, un magnifique musée occupe aujourd'hui le terrain et l'Indienne continue de porter le nom de "Toile de Jouy".

M.Piednoir

## கூலிகள் Des coulis

Après l'abolition de l'esclavage au XIXe siècle, les colons britanniques et français avaient un besoin énorme de main d'oeuvre. Tout comme ailleurs en Inde, lors des périodes de grande pénurie et de famine, de nombreux Tamouls, appâtés par les représentants recruteurs quadrillant certains endroits bien ciblés, s'étaient résolus à quitter leur pays natal. Ils avaient été emmenés, sur contrat, comme *salariés journaliers*, c'est-à-dire "கூலியாள்" ou "கூலி" en tamoul (d'où couli en français et coolie en anglais) dans les lointaines colonies de climat chaud : Afrique du Sud, Ile Maurice, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, sans oublier le Ceylan, la Malaisie et les Iles Fidji. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la mise en valeur initiale des terres vierges de ces pays et le début de leur décollage économique sont surtout dûs au labeur de ces premiers immigrants, coulis et non coulis.

Le mot "*coulis*" s'appliquait aussi, *par extension*, aux salariés contractuels venant d'autres régions de l'Inde. Il est utilisé maintenant pour désigner les *Tamouls* et même les *Indiens* en général. Une extension similaire permet d'évoquer des *coulis chinois*, de leur trafic et de leur histoire.

Aujourd'hui, l'acculturation des coulis est manifeste dans des régions comme l'Ile Maurice, la Réunion, le Natal en Afrique du Sud ou la Guadeloupe. Pour ce qui concerne la Guyane, nous reproduisons ci-dessous une courte *communication* présentée par M. Jean Chaïa lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Etudes tamoules qui a eu lieu à Paris en juillet 1970.

M. Gobalakichenane

### L'Immigration tamoule en Guyane française

Il existe aux Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer des documents, encore mal exploités, qui renseignent utilement sur l'immigration tamoule en Guyane française.

Dès 1821, le Ministère de la Marine demandait au Comte Dupuy, Gouverneur des Etablissements français de l'Inde, d'étudier la possibilité d'introduire en Guyane des familles de la côte de Malabar et de Ceylan, "au fait de la culture et de la préparation des épices". Ces familles s'établiraient en Guyane sur des terres qui, après avoir été mises en valeur par leurs soins, leur appartiendraient en toute propriété. Ce projet, pertinent en lui-même, n'eut pas de suite. En 1855, le trois-mâts français "Sigisbert César" qui transportait à la Guadeloupe 800 coolies venant de Karikal, subit au large des côtes de Guyane de graves avaries qui obligèrent le capitaine à débarquer ses passagers à Cayenne.

A partir de cette date, des contrats furent passés pour introduire dans la colonie 1 000 coolies par an. Cependant, de 1856 à 1877, il n'est rentré en Guyane que 8 472 Hindous des deux sexes.

Les documents dépouillés nous ont appris, partiellement, qui ils étaient, d'où ils venaient, quels milieux, quel genre de vie, quels métiers avaient été les leurs, leur lieu d'embarquement, quel genre d'existence ils avaient mené sur les navires, combien de passagers ils étaient, l'itinéraire suivi par les navires, combien de jours ou de semaines avaient duré la traversée, comment ils avaient été traités, nourris, soignés, comment ils s'y étaient comportés, comment ils ont été reçus en Guyane, à quoi ils ont été utilisés, la durée de leur engagement, les primes qu'ils recevaient, leur morbidité, leur mortalité, etc.etc.

En 1885, le nombre total des morts s'élevait à 4 621. Cette mortalité a paru énorme, au point que le Consul Anglais fit des représentations pour obliger les autorités françaises à prendre des mesures de sauvegarde. Le climat des pays n'est cependant pas responsable. Comme partout ailleurs, les principales causes de mortalité ont été le surmenage, la sous-alimentation et le manque de soins.

1 184 coolies étaient retournés dans l'Inde et 186 transférés à la Guadeloupe. Les 2 931 qui sont restés en Guyane ont fait souche, se sont assimilés et l'assimilation a eu pour conséquence la disparition, plus ou moins lente, des traditions ancestrales (\*).

Jean Chaïa, 1970

(\*) NdIR : La population actuelle de la Guyane française est estimée à 90 000 environ.

\*\*\*\*\* Les articles de La Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens sont disponibles également \*\*\*\*\*  
sur INTERNET : URL : <http://www.MicroNet.fr/~karikaln/ccp.htm>

Merci d'adresser vos commentaires et suggestions à : M. Gobalakichenane, 22, villa Boissière, 91400 - Orsay